

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Marché n°02466U - Pessac - Construction de l'école
maternelle Bellegrave - Lot Plâtrerie / Faux plafond - Modification du montant du
marché - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après appels d'offres lancés en lots séparés, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié la réalisation des travaux de plâtrerie et faux plafonds à l'entreprise ARTS ET PLAFONDS, par marché n°02466U, relatifs à la construction de l'école maternelle de la ZAC de Pessac « Bellegrave ».

Objet du présent avenant :

Durant la réalisation des travaux de plâtrerie, à la demande du bureau de contrôle, une prestation supplémentaire doit être réalisée concernant l'aménagement des placards de la salle d'évolution.

Le projet prévoyait initialement la réalisation d'un ensemble de placards fermés par des portes bois et plafonds plâtre.

En phase réalisation, il est apparu que cet aménagement pouvait être considéré comme un volume présentant les caractéristiques d'un local à risques, nécessitant des aménagements particuliers en matière de résistance au feu.

L'avis de la Commission de Sécurité a donc été sollicité sur ce point, qui a donné son accord sur la prise en compte des dispositions suivantes :

- réalisation d'un plafond plâtre de résistance au feu : CF1H, afin d'isoler les gaines de ventilation cheminant au-dessus du placard.
- interdiction de stocker dans le volume de rangement d'autre matériel que celui utilisé pour les besoins de la salle d'évolution.

Ces dispositions conduisent à modifier la nature du plafond prévu initialement, générant un coût pour travaux supplémentaires d'un montant de 502,32 euros TTC, sur la base des prix du marché.

En conséquence, il y a lieu de conclure l'avenant n° 1 au marché suivant : Avenant portant sur la modification d'une prestation générant un surcoût, portant le montant du marché de 229 894,52 euros TTC à 230 396,84 euros TTC (soit une augmentation de 0,22 %).

Le financement de cette modification est assuré par les crédits inscrits sur la ligne budgétaire de l'opération.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n° 1 au marché n° 02466U portant sur la modification du montant du marché,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISSON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2004**

